



FORMATION AUX PERMIS PLAISANCE

Programme de formation

Public visé :

Tout public à partir de 16 ans.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire un bateau à moteur/véhicule nautique à moteur

Prérequis :

Visite médicale par médecin généraliste.

Durée :

Théorie : 7h ; Pratique : 2h minimum.

Déroulé de la formation :

Formation théorique 7h en face à face avec un moniteur et 2h de conduite individuelle.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Un formateur titulaire du diplôme Enseignant de la conduite bateau.

Salle de formation, ordinateur, vidéoprojecteur, cours et séries intégrés, boîtiers réponse (comme à l'examen), documentations, livre de tests et livret candidat.

Pour la conduite, 1 bateau Beneteau Antares 7OB, armement côtier, 7m20.

Suivi et évaluation :

Le suivi des résultats est réalisé en temps réel lors de la formation grâce à la présence du moniteur. Possibilité d'obtenir un bilan personnalisé.

L'évaluation est faite lors de la formation, grâce à des « examens blancs ». Puis distribution d'un livret d'auto-évaluation (livret tests).

Pas d'examen de conduite, le candidat doit valider les compétences du programme officiel de formation.

Compétences visées :

1. Connaître et appliquer la signalisation, le balisage, les règles de circulation, les signaux sonores ainsi que les feux et marques des navires.
2. Utiliser le matériel de bord pour prévenir les risques et assurer la sécurité des passagers et de l'embarcation dans des situations normales ou inhabituelles.
3. Prendre en compte les conditions de navigation et les caractéristiques du plan d'eau.
4. Connaître et assumer les responsabilités du plaisancier.
5. Maitriser l'utilisation du moteur et la conduite du bateau.
6. Réaliser les manœuvres de base en sécurité.